

Les Tarifs Sociaux de l'Énergie

Avec les Tarifs Sociaux de l'Énergie, bénéficiez d'une réduction sur votre facture d'électricité et/ou de gaz !

↳ Votre facture d'électricité réduite !

- ▶ Le Tarif de Première Nécessité (TPN) permet de bénéficier d'une réduction sur la facture d'électricité.
- ▶ Cette réduction, valable pendant un an, peut aller de 30 à 50 % en fonction de la composition de votre foyer. Elle s'applique sur l'abonnement et les 100 premiers kWh consommés chaque mois.

↳ Votre facture de gaz réduite !

- ▶ Le Tarif Spécial de Solidarité gaz (TSS) permet de bénéficier :
 - d'une réduction sur chaque facture, pour les contrats individuels,
 - ou d'une réduction forfaitaire annuelle, pour les résidents d'immeubles chauffés collectivement, au gaz.
- ▶ Ces réductions sont fonction de la composition du foyer et des usages.



En électricité :
une baisse de
70 € TTC
en moyenne
par an sur votre
facture⁽¹⁾

En gaz :
jusqu'à
118 € TTC
de réduction par
an sur votre
facture⁽²⁾

⁽¹⁾Moyenne des réductions constatées sur les factures des bénéficiaires du TPN en 2008
⁽²⁾Pour un foyer comprenant 2 UC ou plus et pour une consommation > 6000 kWh

↳ Comment savoir si j'ai droit aux Tarifs Sociaux de l'Énergie ?



Nom du titulaire
du contrat, en haut,
à droite de votre facture.

- ▶ Votre quotient social doit être inférieur ou égal à celui ouvrant droit à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire, soit 620,58 € par mois⁽¹⁾.

▶ Vous devez :

- **pour le TPN**, être titulaire d'un contrat d'électricité* avec un abonnement inférieur ou égal à 9 kVA.
Pour savoir comment bénéficier de ce tarif, un numéro gratuit est à votre disposition :

▶ **N° Vert 0 800 333 123** Tarif de Première Nécessité

- **pour le TSS**, être titulaire d'un contrat individuel de fourniture de gaz naturel* ou résider dans un immeuble d'habitation chauffé collectivement au gaz naturel.

Pour savoir comment bénéficier de ce tarif, un numéro gratuit est à votre disposition :

▶ **N Vert 0 800 333 124** Tarif Spécial de Solidarité gaz

* Pour votre résidence principale

↳ Vous n'avez pas à faire de démarche particulière

- ▶ Si vous êtes concerné par les Tarifs Sociaux de l'Énergie, vous avez dû recevoir la ou les attestation(s) à remplir et à renvoyer au moyen de l'enveloppe T jointe au courrier.
- ▶ Si vous pensez avoir droit aux Tarifs Sociaux de l'Énergie et que vous n'avez rien reçu à ce jour, appelez le NUMERO VERT GRATUIT CORRESPONDANT, du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.

⁽¹⁾ Montant en vigueur depuis le 01/07/2008 pour une personne seule.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



EDF Direction Commerce
Tour EDF - 20 place de la Défense
92050 Paris La Défense cedex
www.edf.fr

EDF SA au capital de 9111 085 545 euros - 552 081 317 R.C.S. Paris
Siège social : 2230 avenue de Wagram - 75382 Paris Cedex 08